

**Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal**



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

**Présentation
de l'actualisation
du PADD**

mai 2018

Pourquoi un deuxième débat ?

Depuis décembre 2016, le travail en commune et les politiques publiques de la Métropole ont avancé



Un 2^{ème} débat est sur les orientations générales du PADD est nécessaire pour :

1. Préciser le chapitre « objectifs chiffrés de modération de consommation d'espace »
2. Sécuriser juridiquement la procédure
3. Actualiser l'écriture selon l'avancement des politiques publiques thématiques devant être incluse dans le PADD (PLH, PDU, ...)



Les orientations du PADD demeurent inchangées et conservent les équilibres du 1^{er} PADD

Calendrier des débats en commune : mai/juin

Débat en conseil métropolitain : vendredi 6 juillet 2018



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

Principes des ajustements :

- Le chapitre « *Poursuivre l'effort de réduction de la consommation d'espace* » a été complété en précisant les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace (obligation réglementaire - art. L151-5 du Code de l'urbanisme)
- Actualisation des rédactions selon l'avancée des travaux des politiques publiques :
 - Risques / résilience
 - Mobilité (PDU)
 - Schéma directeur des espaces économiques
 - Commerce (politique métropolitaine)
 - PLH
 - Schéma directeur énergie
- Suppression des cartes thématiques du PADD, sauf la carte sur le polycentrisme, qui doivent être placées dans le rapport de présentation, suite à une décision de justice (jurisprudence commune de Latte, Conseil d'Etat).



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAIN

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

1^{ER} PARTIE – UNE MÉTROPOLE MONTAGNE FORTE DE SES DIVERSITÉS

Réorganisation des deux premiers chapitres :

- *Poursuivre l'effort de réduction de la consommation d'espace*
- *Construire une Métropole polycentrique et de proximité pour :*
 - > Mieux articuler les deux chapitres afin de mieux distinguer les orientations en matière d'économie d'espace de celles relevant du polycentrisme
 - Clarifier la définition du cœur métropolitain
 - Préciser les différents niveaux du polycentrisme et ce qu'ils impliquent pour les communes



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

1^{ER} PARTIE – UNE MÉTROPOLE MONTAGNE FORTE DE SES DIVERSITÉS

Consolidation du dernier chapitre « Construire une métropole résiliente »

- Complément pour prendre en compte les avancées de la SLGRI ;
- Précisions de vocabulaire
- Réorganisation plus logique des parties



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAIN

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

2^{ème} partie - LA QUALITÉ DE VIE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE

ECONOMIE ET UNIVERSITÉ – POUR UNE MÉTROPOLE QUI ENCOURAGE L'INNOVATION ET L'EMPLOI

Renforcer l'attractivité économique de la Métropole

➤ Réorganisation du volet économie en 4 sous parties :

- a. Accroître la performance du modèle de développement économique de la Métropole
- b. Assurer une offre équilibrée et suffisante de capacités d'accueil pour l'implantation et le développement des entreprises
- c. Développer des sites stratégiques qui participent au rayonnement métropolitain
- d. Affirmer la ou les vocations des zones d'activités de la Métropole et leurs complémentarités



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

d. Affirmer la ou les vocations des zones d'activités de la Métropole et leurs complémentarités

➤ Ajustement de la liste des vocations des zones en fonction du travail SDEE et règlement PLUi :

- Activités industrielles
- Activités productives et artisanales
- Activités tertiaires et technologiques
- Activités productives et de services.

COMMERCE

Améliorer la qualité de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire

- Ajustement de vocabulaire pour être conforme au travail réglementaire établi dans le cadre du SCOT (commerce de proximité et de non-proximité) et aux définitions juridiques données par le code de l'urbanisme

TOURISME

Affirmer le positionnement touristique « Grenoble, une métropole au cœur des Alpes » par une offre adaptée

- Ajout du projet musée Champollion à Vif et mention du site du Col de Portes dans l'orientation portant sur l'identité spécifique de la « Métropole Montagne »



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLITAINE

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS : POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE ASSURANT UNE MOBILITÉ EFFICACE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Prise en compte du PDU : réorganisation des chapitres

- **Sans remettre en cause les orientations du PADD de 2016 :**
 - Mise en cohérence des paragraphes pour rendre plus lisibles et cohérentes les logiques de mobilité (marche, vélo, TC, infrastructure) en fonction du PDU
 - Clarification de la méthode pour la définition des normes de stationnement pour les véhicules particuliers
 - Présentation plus lisible et actualisation des projets de développement des TC en fonction des orientations du PDU (nouvelles lignes, pôles d'échanges)
 - Affichage du projet de requalification de la rocade Sud

PADD – ajustement rédactionnel pour le 2nd débat

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE & COHÉSION SOCIALE – POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs et équilibrer le développement de l'habitat sur le territoire.

- Pas de changement (sauf précision du PLH 2017-2022 approuvé)

Valoriser la place des quartiers prioritaires et des équipements comme des atouts pour imaginer la Métropole de demain

- Ajustement rédactionnel concernant la présentation de la centralité Sud

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE – POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Adapter la Métropole au changement climatique et économiser les ressources

- Transition énergétique
 - Compléments sur les objectifs suite au Schéma directeur énergie
- *Préserver la santé de tous les habitants en réduisant leur exposition aux nuisances*
 - Orientation sur la pollution des sols